

Procès Verbal du Conseil Municipal de SAINT AQUILIN du vendredi 6 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le Conseil Municipal de Saint Aquilin, dûment convoqué en date du 2 mai 2022, s'est réuni à 19h30 en session extraordinaire à la salle de fêtes de la commune, sous la présidence de Madame Annie Lespinasse, maire.

Sont présents : Philippe Cherchouly, Michel Courbalay, Dany Desmaison, Annie Lespinasse, Aurélie Neumann, Fanny Parade, Pascale Paternault, Annie Roby, Alain Soudeix, Jean Marc Vergnes.

Absents : Jean Paul Goulet

Madame le maire propose à l'assemblée délibérante Pascale Paternault comme secrétaire de séance, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Projet d'aménagement de pistes DFCI sur le territoire de la commune. Le contexte est celui de la création de pistes forestières pour la lutte et la prévention des incendies de forêts. La DFCI Dordogne a réalisé une étude préliminaire recensant 9 emplacements possibles, dont 3 en commun avec Leguillac et Chanterac. La piste doit répondre à différents critères techniques (emprise totale de 8 mètres de large, pente maximale de 12%) associés à des accords de servitude de passage concédée par les propriétaires des parcelles concernées. Des subventions jusqu'à 80% du montant hors taxes des travaux peuvent être demandés. A. Soudeix, en tant que Référent Forêt de l'équipe municipale, s'est chargé du dossier et intervient auprès du Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24. Du point de vue de la commune, deux emplacements sont à privilégier : Pierre Brune et le Puy de Charroux.

En l'état d'avancement du projet et en l'absence de budget, aucune décision n'est prise.

2. Mise en place de la signalétique du parcours santé. A.Lespinasse fait un point sur l'avancée des travaux d'aménagement du parcours santé situé dans le bourg sur le coteau en prolongement du pré communal : tracé du sentier, emplacement des passerelles, choix du mobilier etc. La fin du chantier est prévue fin juin 2022. Une réunion avec le bureau d'études aura lieu le 18/05/2022 pour valider les visuels des panneaux signalétiques et leur contenu, contenu qui a été élaboré en concertation avec plusieurs élus et citoyens.
3. Extension de la terrasse du restaurant sur le parvis de l'église. La Licence IV de vente de boissons ne peut être étendue à une zone située de l'autre côté de la départementale. Une solution serait de proposer au restaurant la location d'une surface donnée, dont l'emplacement et la surface restent à définir sachant qu'il est indispensable de maintenir un accès à l'église.
4. Fixation des tarifs des locations de la salle des fêtes et des salles annexes aux associations hors communes. Devant la demande croissante de location et pour pallier aux frais occasionnés, il est décidé de proposer les tarifs forfaitaires suivants :

Salle des Fêtes : location 'nue' : 50 € ; location salle + cuisine : 75 €
Petite salle : 20 €

A régler en sus : le chauffage, au frais réels.

Les tarifs s'appliquent aux associations dont le siège n'est pas sur la commune de Saint-Aquilin ; pour les associations de Saint-Aquilin, la location de salle reste gratuite.

5. Questions diverses :

- Demande d'agrandissement de la zone de Pétanque située sur le parking en bordure de l'église. Il s'agirait d'agrandir la zone pour accueillir 3 pistes, ce qui nécessite de prévoir l'enlèvement du

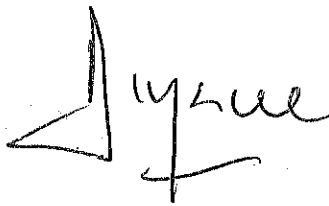
revêtement goudronné et l'installation de piquets mobiles. L'agrandissement semble techniquement possible. Le conseil municipal est favorable à ce projet qui contribue à la revitalisation du bourg.

- Location des barnum, tables, chaises de la commune. Annie Lespinasse précise que, pour être prise en compte, toute demande doit être rédigée par écrit et adressée à la mairie.

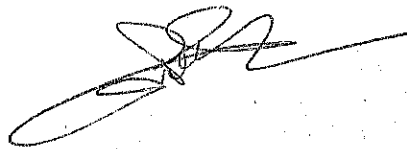
Avant de clore le conseil municipal, Annie Lespinasse souhaite remercier le nouveau Comité des Fêtes pour l'organisation et l'animation du week-end de la Fête du Village les 30 avril et 1^{er} mai 2022, et remercie également Aurélie Neumann et le Conseil Municipal des Jeunes pour leur implication à ces deux journées.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

Mme le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mme le Maire'.

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'La secrétaire'.